

2021 DFPE 70 Subventions (375 011 euros) et avenants n°3, n°5 et n°6 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association La Planète des Enfants relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance sis 6, impasse Villa Moderne (14^{ème}).

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 20 au 22 novembre 2017, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association La Planète des Enfants relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance sis 8, passage des Taillandiers (11^{ème}), suite à la fusion-absorption de l'association Les Fraises des Bois par l'association La Planète des Enfants au 1^{er} janvier 2017.

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 1^{er} au 4 avril 2019, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association La Planète des Enfants relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance Les Etoiles de Philidor sis 10, rue Philidor à Paris (20^{ème}).
La capacité d'accueil total de ces 3 établissements est de 69 places.

Deux des conventions, d'une durée de 3 ans et 2 ans venant à échéance le 31 décembre 2019 ont été prorogées une première fois jusqu'au 31 décembre 2020 par avenants n°2 et n°3 en date du 10 avril 2019 puis une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2021 par avenants n°4 et n°5 en date du 30 décembre 2020. Celle d'une durée de 1 an et 4 mois venant à échéance le 31 décembre 2020 a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021 par avenant n°2 en date du 31 décembre 2020. Elles insistent (articles 1 et 2 et articles 1 et 5) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2021, il est proposé de signer des avenants n°3, n°5 et n°6 à ces conventions, qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2021 ;

- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Au vu des budgets présentés pour 2021 et annexés aux avenants, il est proposé de fixer une subvention globale de 375 011 euros .

Cette subvention globale comprend :

- la subvention du multi-accueil La Villa des Enfants sis 6, impasse Villa Moderne (14e) de 112 773 euros .
- la subvention du multi-accueil Les Fraises des Bois sis 8, passage des Taillandiers (11e) de 143 400 euros.
- la subvention du multi-accueil Les Etoiles de Philidor sis 10, rue Philidor (20e) de 118 838 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association La Planète des Enfants les avenants n° 3, n°5 et n°6 aux conventions, qui fixent la subvention pour chaque établissement et dont le total est de 375 011 euros au profit de ses établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris